

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2001**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, à 20 H 30, en séance publique, sous la présidence de Madame Anny FLINTHAM-WALLET, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. HERBET Christiane, DERCOURT Denis, CAHON Claude, OBRY Eric, HUYON Jean-Luc, BALUT André, BOHEC Hervé, DERAMBURE Nathalie, CARON Freddy, VINCENT Patricia, VORBECK Jean-Paul, FELLER Marie-Françoise, DUFETELLE Benoît, BUTTIN René.

formant la majorité des membres en exercice.

M. CARON Freddy a été élu Secrétaire de séance.

**BUDGETS PRIMITIFS 2001 (Commune et Assainissement)**

**COMMUNE** - Le Budget Primitif 2001 est approuvé comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 373 058 F</b>	<b>2 373 058 F</b>
<b>INVESTISSEMENT (*)</b>	<b>1 347 021 F</b>	<b>1 347 021 F</b>

*(\*) Eclairage Public, Abri-Bus, Mare de Buyon, Véhicule communal, Chaises pour Salle Polyvalente, Peinture Classe Maternelle, Ecoulement Clé des Champs, Pompe de Relevage pour l'école, Table de Tennis de Table.*

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** - Le Budget Primitif 2001 est approuvé comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 683 F</b>	<b>5 683 F</b>

**ASSAINISSEMENT** - Le Budget Primitif 2001 est approuvé comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>EXPLOITATION</b>	<b>34 161 F</b>	<b>34 161 F</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>44 161 F</b>	<b>88 379 F</b>

## **Fixation des Indemnités du Maire et des Adjoint**

Le Conseil Municipal, pour faire suite au renouvellement du Conseil Municipal, à l'élection du Maire et des Adjoint, en séance du 24 mars 2001, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités dues aux élus dans la limite de l'enveloppe budgétaire, constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux fixée au taux suivants :

**Article 2** - En cas de revalorisation de traitement des fonctionnaires de l'Etat, le maire et les adjoints bénéficieront de plein droit d'une majoration correspondante de leurs indemnités de fonctions.

## **LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer un tarif unique à la location de la Salle Polyvalente, soit : 900 F (prolongation jusqu'au lendemain : 450 F). La vaisselle sera louée au tarif de 4.00 F par personne. Cette décision sera appliquée à toutes les réservations effectuées à compter du 19 avril 2001.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT "ACCUEIL CEC"**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler pour six mois, soit du 15 mai 2001 au 14 novembre 2001, l'accueil d'un agent sous Contrat d'Emploi Consolidé, par l'intermédiaire de l'Association de Promotion pour la Formation et l'Emploi des Cinq Cantons.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Désignation des Délégués au SIRTOM**

Considérant la demande présentée par le SIRTOM des QUATRE CANTONS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme délégué titulaire : M. Hervé BOHEC et délégué suppléant : Mme Anny FLINTHAM-WALLET.

### **Désignation d'un deuxième délégué suppléant au Syndicat Mixte**

Considérant la demande présentée par la COMMUNAUTE DE COMMUNES pour le SYNDICAT MIXTE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme deuxième délégué suppléant : Monsieur Eric OBRY

### **Fixation du Tarif des vacations dues au garde champêtre pour les opérations funéraires.**

Considérant que les obligations funéraires relèvent de la compétence exclusive des commissaires de police, des gardes champêtres et des agents de police municipale et l'article R. 2213.53 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe le nombre des vacations qui sont dues pour les opérations funéraires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif des vacations dues au garde champêtre pour les opérations funéraires à 100.00 F par vacation.

· **Indemnité de Gestion du Trésorier Municipal pour l'année 2001**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au Trésorier Municipal, pour l'année 2001, une indemnité égale au montant fixé par les textes réglementaires en vigueur.

· **Adhésion de la Commune à l'Association des Maires de la Somme**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire décide : l'adhésion de la commune à l'Association des Maires de la Somme, et l'inscription des crédits nécessaires pour le règlement de la cotisation au budget communal.

· **Subvention aux sinistrés de la Somme**

L'Association des Maires de la Somme, par courrier adressé à toutes les communes du département, sollicite une subvention au profit des sinistrés.

Une subvention de 3 000 F a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

· **Participation financière à la sortie des enfants du regroupement pédagogique (dans le Kent)**

Comme suite à la demande de subvention présentée par un professeur du regroupement pédagogique, pour une sortie d'une journée dans le Kent des élèves, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer, à raison de 50.00 F par enfant de la Commune de Plachy-Buyon.

· **Réunion de la "Communication & Relations avec les Jeunes"**

Une réunion de la Commission aura lieu le jeudi 3 mai 2001. Un animateur, chargé de mission auprès du Syndicat des 5 Cantons présentera l'ensemble de son travail, en ce qui concerne l'animation, notamment pour les Centres de Vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 55.

Le Maire,